



NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CONF.69/L.65 (Abstract)
16 août 1977

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Athènes (Grèce), 17 août - 7 septembre 1977
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RESUME DU RAPPORT PRESENTE PAR LA TURQUIE
A LA TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Les travaux de la Turquie relatifs à la normalisation des noms géographiques sont effectués par l'intermédiaire d'une commission permanente d'experts composée de professeurs, de cartographes, de topographes et de représentants des ministères intéressés. Les noms de tous les lieux habités sont normalisés par cette commission et regroupés dans diverses publications officielles. Les études sur la normalisation des noms des détails topographiques naturels se poursuivent. Il est jugé utile de revoir la composition et les travaux de cette commission et de la réorganiser, si nécessaire, de manière qu'elle soit en mesure de contribuer davantage aux activités internationales et d'accélérer les travaux en cours en matière de normalisation des noms géographiques, compte tenu des résolutions qui seront adoptées à cet effet à la troisième Conférence - dans la mesure où elles seront acceptables pour la Turquie - et des études pertinentes faites par d'autres pays.

Les travaux relatifs à la normalisation des noms géographiques ont été effectués, en particulier au cours des dernières années, en liaison beaucoup plus étroite avec les activités concernant la production de cartes; en conséquence, on envisage de produire des feuilles de carte internationale mondiale au 1/1 000 000 couvrant la Turquie, ainsi qu'une nomenclature.

La Turquie apprécie les stages de formation en matière de normalisation des noms géographiques qui doivent être organisés par les Nations Unies et elle aimerait qu'une coopération plus étroite s'établisse dans ce domaine entre les organisations internationales, ainsi qu'entre ces organisations et les pays intéressés.

La Turquie, en tant que pays convaincu de la nécessité de préserver la paix et de l'importance du rôle que jouent les Nations Unies à cet égard, est favorable à la poursuite des activités internationales concernant la normalisation des noms géographiques, (comme elle serait favorable à toute autre activité qui contribuerait à la paix mondiale et à la coopération internationale) et elle est d'avis qu'il faut encourager la tenue de réunions régionales dans ce domaine. Les activités de la Turquie en matière de normalisation des noms géographiques et ses vues concernant les points inscrits à l'ordre du jour sont exposées d'une manière détaillée dans le rapport ci-après.